

# LA LIBERTÉ

## JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4; où l'on reçoit les annonces.  
A l'administration des *Facteurs Lyonnais*, rue d'Algérie, 2.  
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.  
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

### ABONNEMENT

|                               | Un an. | Six mois. | Trois mois. |
|-------------------------------|--------|-----------|-------------|
| Lyon . . . . .                | 24 fr. | 13 fr.    | 7 fr.       |
| Hors le Département . . . . . | 30     | 16        | 9           |

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. Martial MERLIN, rédact. en chef de la *Liberté*, chez M. Mera, libr., r. Lafont, 4. — Affranchir.

**Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ est fixé ainsi qu'il suit :**

|                   | Un an. | six mois. | trois mois. | un mois. |
|-------------------|--------|-----------|-------------|----------|
| Lyon, . . . . .   | 24 f.  | 13 f.     | 7 f.        | 3 f.     |
| Départem. . . . . | 30     | 16        | 9           | 4        |

**Lyon, 16 avril.**

### DU COMITÉ PRÉFECTORAL.

Le Comité préfectoral du département du Rhône (ne pas confondre surtout avec le conseil de préfecture), vient de faire afficher et publier l'avis suivant :

*Le Comité préfectoral à ses concitoyens.*

« Un placard émanant du club démocratique central, a été affiché hier sur les murs de notre cité. Il avait pour objet de faire savoir à nos concitoyens, que ce club avait infligé un blâme au comité préfectoral ; blâme fondé sur ce que ce comité a envoyé aux divers chefs de corps de l'armée, qui l'ont demandée, la liste des candidats du Rhône à l'Assemblée constituante.

« Le comité préfectoral a usé de son initiative en obtempérant aux demandes de l'armée. Il s'est conformé aux instructions expresses du gouvernement. Pareil envoi a eu lieu dans tous les départements.

« A Lyon seulement on a cherché à l'incriminer.

« Mais le comité préfectoral est assuré qu'il n'a fait, en cette circonstance, que remplir un devoir ; en agissant autrement, il aurait été en désaccord avec le ministre de l'intérieur dont il doit exécuter les ordres, et il aurait manqué de zèle pour le service de la République, à l'établissement et à la consolidation de laquelle il s'est dévoué. »

*Les membres du Comité préfectoral du Rhône.*

A la lecture de ce document, on se demande si véritablement nous vivons en république, c'est-à-dire sous le régime qui consacre la participation de tous les citoyens aux affaires publiques ? Nous n'avons pas intention, on le comprend bien, de traiter ici cette grave question au point de vue personnel ; par deux motifs : le premier, c'est que les questions personnelles ont quelque chose de mesquin et d'égoïste qui rapetissent les discussions ; et le second, c'est que les élections de l'armée ont eu lieu hier 15 avril, que les opérations sont closes, et que les résultats sont malheureusement acquis définitivement, sauf protestation, aux candidats qui ont trouvé le moyen de se faire préférer.

Maintenant, la publicité a fait tomber ces moyens dans le domaine public ; nous devons les discuter au point de vue des principes et des libertés publiques.

« Le comité préfectoral a usé de son initiative, dit l'affiche, en obtempérant aux demandes de l'armée. Il s'est conformé aux instructions expresses du gouvernement. »

Si l'aveu est naïf, il n'en est pas moins de nature à confondre toutes les notions de la liberté et surtout de l'indépendance électorale. Sans doute l'armée a dû rechercher des noms de candidats ; elle a dû les demander à ses chefs directs, au gouvernement : c'est là le principe pratique et rationnel. Le ministre de la guerre a dû réclamer des renseignements au ministère de l'intérieur ; tout est naturel jusque-là. Mais quel était le devoir rigoureux, libéral, républicain des administrateurs départementaux ? c'était de demander aux assemblées préparatoires des élections, aux clubs, en un mot, des listes de candidats, de les centraliser, d'en extraire une liste double ou triple du nombre des députés à élire par le département du Rhône et de transmettre ce travail au gouvernement.

Ainsi le voulaient les convenances peut-être, mais certainement le respect des droits publics. Au lieu de cela, qu'a fait le comité préfectoral ? il a dressé lui-même une liste de famille, dans laquelle il ne s'est pas oublié et a substitué l'arbitraire au droit de tous ; s'adjudgeant ainsi le monopole des vertus républicaines !

Poursuivons notre examen. « Le comité, dit l'affiche, est assuré qu'il n'a fait en cette circonstance que remplir un devoir. »

Entendons-nous bien : il y avait deux devoirs à remplir. Votre devoir de fonctionnaires, et votre devoir d'hommes libres, de sincères républicains. Nous voudrions pouvoir dire que rien ne vous a détournés de l'accomplissement de cette dernière et sérieuse obligation : Malheureusement nous trouvons, dans l'aveu qui suit, le titre secret de la déclaration que nous venons de lire.

« En agissant autrement, il (le comité) aurait été en désaccord avec le ministre de l'intérieur dont il doit exécuter les ordres, et il aurait manqué de zèle pour le service de la République, à l'établissement et à la consolidation de laquelle il s'est dévoué. »

Il est donc vrai ! le comité doit exécuter les ordres du ministre de l'intérieur ! Des ordres, en matière de choix électoraux ! mais dans les gouvernements qui ont précédé, on aurait appelé une pareille manœuvre de la contrainte, de l'intimidation ; et la conscience du comité préfectoral (composé d'hommes de cœur, de véritables républicains, nous aimons à le penser), ne s'est pas soulevée à l'idée d'une pareille contrainte ! C'est mal : c'est traiter d'une façon un peu trop régence les droits des électeurs ; c'est entendre et pratiquer enfin d'une singulière manière le principe de la souveraineté du peuple qui a subi, cette fois, une flagrante infraction.

Qu'arriverait-il maintenant si les huit ou dix mille votes de l'armée pour le département du Rhône, allaient faire proclamer les noms des candidats qui ont été envoyés aux

chefs de corps. Le comité, et le ministre de l'intérieur qui lui a donné des ordres, auraient-ils bien le courage de dire que ces députés seraient l'expression de la volonté populaire. Non, non ! et il n'y a pas de protestation assez universelle qui puisse qualifier et proscrire de pareils procédés.

Quoi ! le comité sait qu'il existe des clubs, des assemblées préparatoires pour réunir les électeurs, recueillir les noms de leurs candidats, discuter le mérite de ces derniers ; le comité se tiendrait à l'écart, pour rire du zèle de tous ces citoyens, et pendant que tous professeraient publiquement et à ciel ouvert du respect de la liberté et de l'indépendance des choix, leurs efforts seraient devancés, neutralisés par une surprise administrative ! Ce n'est ni digne, ni conséquent, et au nom de la devise que nous avons adoptée, nous disons au comité qu'il eût été sage de ne pas tenir compte des ordres du ministre : il se ne serait pas aliéné des votes qui étaient acquis à plusieurs de ses membres, et qui maintenant se sont éloignés d'eux sans retour. M. M\*\*\*

### Révolte à Cassel.

On mande de Cassel, le 10 avril, à une heure du matin : En ce moment une révolte terrible éclate dans la ville. On bat la générale ; le tocsin sonne. Avant-hier, M. de Motz, ministre des finances, a reçu un charivari. Il y en a eu un aussi devant la maison de l'ex-ministre de la guerre et devant d'autres maisons. Il y a eu de graves dégâts, et des hommes de la garde civique qui voulaient rétablir l'ordre, ont été blessés.

Hier soir, un grand nombre de jeunes gens ont conçu le projet de donner une sérénade aux nouveaux ministres. Déjà, ils avaient commencé par le ministre Eberhard. Ils se rendirent ensuite chez M. de Baumbach, ministre de la justice. Tout-à-coup le cortège fut arrêté dans le voisinage de la caserne des gardes-du corps. Un piquet chargea, fit feu et plusieurs personnes furent blessées et une, même, fut tuée. Une exaspération difficile à décrire s'empara de tous les esprits par suite de cette odieuse provocation. On fit immédiatement des barricades dans toutes les rues. L'arsenal fut pris d'assaut et les armes enlevées. Les gardes-du-corps prirent la fuite, on tira sur eux ; on entra dans leur caserne, mais on n'y trouva que des malades : elle fut sur-le-champ démolie. Plus de 4,000 hommes sont sous les armes.

Trois heures : le départ des gardes du corps a calmé les esprits ; mais les barricades sont maintenues et ne seront enlevées qu'après le licenciement des gardes-du-corps et la mise en accusation des officiers. Ces derniers sont des dandys nobles qui avaient annoncé, il y a quelques jours, qu'à la première occasion ils feraient exécuter des charges contre les bourgeois.

### FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 17 avril 1848.

### LA FOSSE HORRIBLE.

(Suite et fin. — Voir les numéros des 14 15 et 16 avril.)

— Je te l'avoue franchement, dit Bastien, quand ils furent assis, j'avais totalement oublié Perrine au milieu du train-train des casernes, et tu as bien fait de chercher à lui plaire ; c'est une superbe, une excellente fille, elle te rendra heureux. Pour moi, j'ai envie de continuer mon métier ; tu vois que je n'ai pas perdu mon temps ; on ne sait pas ce qui peut arriver ; le maréchal Fabert n'était qu'un paysan comme moi.

— Et tant d'autres.... A propos, Bastien, tu es un boudeur, pourquoi n'es-tu pas allé voir Perrine à ton retour ?

— Les convenances, mon garçon, les convenances ; et puis, tiens, j'avais peur que ses doux yeux ne réveillent en moi trop de souvenirs ; car, malgré tout, j'y pense encore quelquefois, à cette petite. — Au fait, veux-tu m'en croire, Constant, ne parlons plus de Perrine et buvons, buvons, cela vaut mieux !

Une servante monta quelques plats. L'un d'eux contenait les trois cœurs apportés par l'assassin.

— Commençons par là, dit l'adjudant. Et il servit un des cœurs à son convive ; il en prit un autre.

Il y eut alors un moment de silence pendant lequel Bastien observa tous les mouvements de son compagnon ; mais dès qu'il l'eut vu manger avec appétit, il mangea lui-même et la

causerie recommença :

— Ton repas de noces sera plus fin que celui-là, dit le dragon.

— Pourvu qu'il ne se prolonge pas trop avant dans la nuit.

— Heureux coquin ! va...

— Ces cœurs sont, ma foi, très bien accommodés.

— C'est une si bonne hôtellerie, que le *Chêne-Vert*, répondit Bastien, souriant d'une façon diabolique, celle où j'ai fait ma folie.

— Tu t'en repens donc ?

— Non, mais si je tenais ici l'infâme racoleur qui m'a arraché ma signature, je le jetterais en pâture aux brochets de la Vègre.

— Ah ! bah, il a fait ton bonheur.

— Et le tien.

En regardant fixement Bastien, son commensal crut apercevoir des taches de sang sur plusieurs parties de son brillant uniforme.

— Que regardes-tu donc ainsi ? demanda Bastien.

— Mais tu es couvert de sang, il y en a partout, à ton col, à ton pantalon, à la dragonne de ton sabre, à tes mains...

— Parbleu, répondit sans hésiter l'impassable meurtrier, n'ai-je pas voulu me mêler de couper le cou ce matin à un de nos colombrins ; il m'a inondé de sang...

— Tu égorges les pigeons en grande tenue ?

— Comme je faisais des Anglais à Fontenoy.

— Il y faisait chaud, n'est-ce pas ?

— Mais oui, et le roi Louis XV a été content de moi.

— On dit qu'il t'a fait remettre un rouleau de cinquante louis d'or ?

— C'est vrai, il me donnait cela pour ma dot à venir ; mais,

puisque tu m'as soufflé ma prétendue, j'ai résolu d'en disposer pour un autre objet. J'ai donné, ce matin, trente louis à mon père, qui n'est pas riche ; en voici vingt autres que je te confie.

— A moi ! dans quel but ?

— Tu le sauras aujourd'hui ; mets ces vingt louis dans ta poche.

Constant voulut en vain résister, il fallut obéir au terrible adjudant.

Le repas et la conversation continuèrent.

— Crois-tu à l'enfer ? demanda tout à coup Bastien.

— Aussi bien qu'au paradis : s'il y a l'un, il y a l'autre.

— Ah ! bah, ce sont les curés qui ont inventé cet épouvantail pour maintenir les enfants, les femmes, les vieillards, et pour opprimer mieux la multitude.

— Il paraît qu'on apprend de belles choses à l'armée, dit Constant, presque interdit de ce langage.

— Tu sauras tout à l'heure pourquoi je ne crois pas à l'enfer, continua l'adjudant, tu sauras bien autre chose....

— Ah ! ça ! mais tu m'épouvantes, tu as un air de mystère, un air sombre qui ne t'est pas habituel.

— Quand on doit pour toujours quitter ses parents, ses amis, son village, on est triste...

— Pour toujours !

— Oui, pour toujours !... écoute-moi, Constant... tu aimes bien Perrine, n'est-ce pas ?

— De toute mon âme...

— Eh bien ! Perrine ne t'aime pas.

— Qui te l'a dit ?

— Elle-même, qui m'attend à la *Croix Mauchien*, où elle m'a donné rendez-vous.

— Tu mens !

## Italie.

Une lettre de Milan, en date du 9 courant, annonce l'arrivée dans cette ville de Joseph Mazzini, dans la soirée du 8; inutile de dire combien l'arrivée de ce noble représentant de l'indépendance italienne a été fêtée avec enthousiasme par le peuple dès qu'on apprit qu'il venait de descendre à l'hôtel de la Bella Venezia.

La même lettre dit que les troupes piémontaises ont fait 2,000 prisonniers aux Autrichiens, près Goito; que Radetski, ayant fait fusiller plusieurs prisonniers, on doit, en représailles, en faire fusiller quinze au quartier général, quelques autres à Brescia, parmi lesquels se trouvent Schonthals et Dubitiamo. (Garde nationale.)

## Événements de Valence.

Nous avons raconté, dans notre numéro du jeudi 6 avril, comment, après une résistance de trois heures, les habitants de Valence avaient arraché aux citoyens Curnier et Desplaces leur démission de Commissaires du gouvernement provisoire.

A la suite de ces graves événements, M. le ministre de l'intérieur nomma, pour remplacer les commissaires refusés, le citoyen Napoléon Chancel, comme adjoint au citoyen Fourmy.

Fort mal accueilli à la Préfecture, le nouvel élu de M. Ledru-Rollin répondit, il y a peu de jours, par une proclamation, affichée dans toute la ville, et dans laquelle il en appelait aux classes ouvrières, déclarant s'appuyer sur elles seules et répudier le concours d'une bourgeoisie égoïste et lâche (textuel).

Dans la soirée de vendredi dernier, et à l'instigation du citoyen Chancel, un rassemblement se forma chez le sieur Paulin, restaurateur au Bourg-lès-Valence, à l'extrémité du Polygone. La garde nationale, avertie par l'attitude hostile de ces individus, s'était réunie en armes et attendait. — A huit ou neuf heures, aucune tentative n'ayant eu lieu, les gardes nationaux se retirèrent. Aussitôt les perturbateurs enhardis se portèrent sur la préfecture; mais ils furent chargés et dispersés par une patrouille de quelques gendarmes à cheval.

La garde nationale, immédiatement convoquée, organisa de forts piquets, et, décidés à en finir, un peloton d'artillerie à cheval et quatre compagnies de grenadiers marchèrent sur le Bourg-lès-Valence, où les perturbateurs avaient rejoint le citoyen Chancel, qui attendait, à table, le résultat du mouvement.

Vingt ou vingt-cinq arrestations ont été opérées. Le citoyen Napoléon Chancel, sommé de se rendre en prison, s'étant refusé à marcher, a été saisi, placé sur une civière et porté à la prison de la ville.

Le meilleur commentaire des faits que nous rapportons serait une *biographie* du citoyen Napoléon Chancel.

## Troubles de St-Etienne.

Notre correspondant de St-Etienne nous communique des détails circonstanciés et précis, sur les événements graves qui se sont accomplis dans cette ville :

St-Etienne, 14 avril 1848.

Jeudi à quatre heures du soir, un attroupement composé de femmes en grande majorité, s'est porté sur le couvent de la Reine, où, malgré l'intervention de la garde nationale et de la troupe de ligne tous les métiers à rubans ont été détruits.

Hommes et femmes se sont ensuite dirigés sur la maison du Refuge, sur le versant de Ste-Barbe. Une compagnie de gardes nationaux s'y trouvait, qui parvint à fermer la porte et à la barricader. Le capitaine, s'adressant aux perturbateurs

essayait de les calmer, lorsqu'un mouvement de la foule, ayant contraint la garde nationale à croiser la baïonnette, on l'assailit à coups de pierre et elle dut céder le terrain.

Un grand nombre de gardes nationaux ont été atteints, mais quatre surtout grièvement blessés. Voici leurs noms : Sarrast, pâtissier, qui est mort ce matin; Comte, droguiste, Robichon, adjoint; Dautre, quincaillier.

Le Refuge a été littéralement dévasté : métiers, étoffes, rubans, soies, meubles, précipités par les fenêtres ont été livrés aux flammes.

Les mêmes scènes se sont renouvelées à la Providence près de la place Montat.

Enfin, à neuf heures du soir, un autre couvent situé derrière la place Marengo, a été entouré. La garde nationale, à laquelle on avait distribué des cartouches, est arrivée immédiatement, et a tiré, après quatre sommations inutiles. Plusieurs personnes ont été gravement blessées. Malgré cette décharge l'attroupement s'est emparé du couvent et y a mis le feu. On s'efforce aujourd'hui d'éteindre l'incendie.

Le 15 à huit heures du matin, toute la force armée s'est réunie sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Chaque homme a cinq cartouches, et tous sont déterminés à repousser vigoureusement toute nouvelle démonstration.

Deux bataillons du 49<sup>e</sup>, deux escadrons de chasseurs, sont partis dans la nuit du 14 au 15 et le 15 au matin pour Saint-Etienne.

Tout est calme en ce moment.

Le ministre de la marine et des colonies a reçu du contre-amiral Legouart de Tromelin, commandant en chef la station navale de l'Océanie et des côtes occidentales d'Amérique, un rapport daté du Callao de Lima, le 11 février 1848, dont sont extraits les passages suivants :

« Le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la corvette la Brillante, commandée par le capitaine de corvette Dubouzet, mouillait sur rade Valparaiso, venant de Sidney et d'Akaroa, dans la Nouvelle-Zélande, et terminant une campagne commencée le 15 avril 1847 jour de son départ du Callao pour Nohiva, Taïti et l'Océanie.

« Après avoir assisté, le 28 mai 1847, à l'installation de M. le gouverneur Lavaud, successeur de M. le contre-amiral Bruat, dans le gouvernement de nos établissements français de l'Océanie, la Brillante appareilla de Papéiti le 26, et se dirigea sur les îles Menua, dans l'archipel de Simoa ou des Navigateurs. La visite successive qu'elle a faite de ces îles, et particulièrement de celle de Toutouila et d'Upalu, a permis à M. le commandant Dubouzet de voir les lieux témoins du naufrage du malheureux Lapeyrouse, et de constater, au mouillage d'Upalu, un changement de position dans l'embouchure de la rivière qui forme l'aiguade de ce port. Le cours de l'eau a ouvert une sortie qui constitue aujourd'hui la véritable embouchure, à travers le sable de la langue qui formait, sur l'ancien plan, la rive gauche.

« Après avoir quitté les Samoa, la Brillante a successivement visité les Tonga, où, sur l'invitation de M. l'évêque d'Enos, l'équipage de cette corvette a assisté à une messe solennelle célébrée par ce prélat, et a donné ainsi une démonstration qui a produit sur les naturels le meilleur effet; les îles Wallis, où elle a transporté M. d'Enos et sa suite; l'île Futuna, celle de Kotuma et celle de Sandwich, dans les Nouvelles-Hébrides, où M. Dubouzet n'a pu faire la moindre observation à terre, attendu l'opposition constante des naturels contre lesquels il aurait fallu employer la force. Enfin, parti le 3 août 1847 de cette dernière île, la Brillante mouilla à Balade, dans la Nouvelle-Calédonie, le 8 du même mois.

« Dans toutes ces îles, les missions catholiques sont, d'après le rapport de M. le commandant Dubouzet, en pleine voie de progrès. Mais il n'en est pas de même de celle de la Nouvelle-Calédonie. La Brillante, dont l'arrivée a été pour nos missionnaires un événement providentiel, a assisté pour ainsi dire à la ruine d'une mission jadis florissante. Après avoir retrouvé M. Colomb, évêque d'Antipheles, qui avait dû, pour échapper

au massacre, se réfugier dans le nouvel établissement de Pœbo, M. Dubouzet est heureusement parvenu à évacuer entièrement cette mission, et à sauver, non-seulement tous nos missionnaires, mais encore la plus grande partie de leur matériel.

« Il a fallu un grand courage et une bravoure réelle pour opérer une évacuation aussi difficile, à travers des chemins impraticables, et entre les distances d'une lieue, au milieu d'une foule d'indigènes armés et hostiles à nos mouvements, et sous une pluie battante qui aveuglait presque les travailleurs.

« A son départ de la Nouvelle-Calédonie, la Brillante fit voile pour Annatom, où elle mouilla au port Lewis et ce fut à son départ de cette île qu'elle découvrit un danger jusqu'ici inconnu, situé par 23° 9' 30" de latitude S., et 167° 51' de longitude E. de Paris.

« Mouillée à Sidney le 12 septembre, la corvette y a séjourné vingt-deux jours, employés à faire des vivres et de l'eau, à reposer l'équipage et à se mettre en état de prendre la mer.

« Après avoir mouillé à Kororakoa, le 12 octobre, pour faire de l'eau, et dans la baie de Wailemata, la Brillante a relâché à Auckland, qu'elle a quitté le 26 octobre, et a jeté l'ancre à Akaroa, dans la Nouvelle-Zélande, le 4 novembre suivant. Enfin, partie de ce mouillage le 23, elle est arrivée à Valparaiso le 1<sup>er</sup> janvier 1848.

« Pendant ce long voyage, M. le commandant Dubouzet a déployé un zèle, une expérience, une modération et une justesse de coup d'œil et d'action qui ne se sont pas démentis un seul instant. Il est sorti sans sinistre ni avaries du dédale des archipels qu'il a explorés avec beaucoup de soins, et n'a perdu, dans tout son voyage, qu'un seul homme, qui a succombé à une phthisie invétérée. Je ne saurais donner trop d'éloges à cet officier supérieur, qui vient de prouver, d'une manière éclatante, son habileté comme marin aussi bien que comme commandant, en soutenant noblement la réputation bien méritée qu'il a acquise. »

## Actes Officiels.

Paris, 14 avril 1848.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Sur la proposition du directeur des beaux-arts, le ministre de l'intérieur,

Arrête :

Il sera exécuté dans l'intérieur du Panthéon une suite de peintures murales, par le citoyen Paul Chenavard, et sous sa direction, conformément au projet et aux esquisses qui ont été mis sous les yeux du ministre.

Sur la demande du citoyen Chenavard, il lui est alloué, pendant toute la durée des travaux, une somme de 4,000 fr. par an.

Le citoyen Chenavard est autorisé à s'adjoindre les artistes qu'il jugera convenable pour la meilleure et plus prompte exécution desdits travaux.

Le maximum de la rétribution des artistes employés à ces travaux sera de 10 fr. par jour, les frais matériels étant supportés par l'Etat.

Sur la demande du citoyen Chenavard, le ministre se réserve la faculté de suspendre le travail commencé après examen fait par une commission que le ministre nommera.

— M. Drouyn de Lhuys est nommé membre de la haute commission des études scientifiques et littéraires, en remplacement de M. Edmond Laboulaye, démissionnaire.

— Par arrêté du 8 avril, M. Savoie a été nommé chargé d'affaires de la République à Francfort.

— Le ministre des affaires étrangères s'est occupé de la réorganisation de son département, et a supprimé cinq places de sous-directeurs.

## PARIS, 14 avril 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

M. de Cormenin s'occupe en ce moment, d'après les vœux des membres les plus éminents du gouvernement provisoire

— Le mot n'est pas aimable, mais l'amour fait dire et faire tant de sottises? Je te pardonne en te répétant que Perrine est à la Croix-Mauchien. Suis-moi, tu verras...

— Tu mens, te dis-je; Perrine est vertueuse.

— Celle qui a pu être infidèle à son premier amour, peut l'être à son deuxième; suis-moi vite, tu verras.

— C'est impossible, dit Constant, c'est impossible!

— Reconnais-tu cette bague? répliqua le dragon en lui montrant l'alliance d'or enlevée au doigt de Perrine.

Constant, transporté, fou de rage, saisit violemment le bras du soldat et l'entraîna hors de l'auberge, en proférant les plus énergiques menaces. La jalousie avait fait en un instant, d'un bon et pieux villageois, un homme audacieux, implacable; sa force égalait celle de Bastien, et une lutte entre eux eût été terrible.

Ils sortirent ensemble du village, l'un et l'autre agités d'émotions diverses, pâles, inquiets, mais silencieux.

En moins de dix minutes, ils atteignirent le carrefour de la Croix.

— Je te disais bien que tu m'avais trompé, dit Constant, heureux de ne pas rencontrer Perrine.

— Viens au ravin des Noyers, tu verras!

— Au ravin des Noyers! s'écria tout à coup Constant, dont une affreuse pensée venait de traverser la tête; au ravin des Noyers! Oh! misérable!

— Viens donc, mangeur de chair humaine, viens donc...

— Que dis-tu, que veux-tu dire? oh!

— Viens donc; le temps presse, le ciel est sombre, l'orage éclatera tout à l'heure. Hâtons-nous, hâtons-nous...

Constant ne marchait plus, il courait, il dévorait l'espace; mais Bastien, voulant arriver en même temps que lui, le saisit par le bras et il volèrent ensemble vers le ravin fatal.

Ce fut l'affaire de quelques instants.

— Tu vois bien que je n'ai pas menti, dit Bastien, montrant du doigt le cadavre de Perrine.

Un nuage passa sur les yeux de Constant; ses genoux fléchirent et il tomba sur l'herbe.

Le dragon, sans s'occuper de lui, descendit au fond du ravin, et là, tirant son portefeuille, il écrivit ces lignes :

« C'est moi qui ai assassiné Perrine Duguet, elle avait manqué à sa parole, j'ai tenu la mienne; je prie Constant de me faire creuser ici une fosse et de m'y descendre avec elle.

« C'est le mariage des morts!

« Les 20 louis serviront à l'achat du terrain.

« Signé : BASTIEN PRIVAT. »

Pendant qu'il écrivait, Constant revenait peu à peu à ses sens; quand il put proférer une parole, il jeta sur le meurtrier une épouvantable malédiction; mais lui, sans s'émouvoir, tirant de sa poche un pistolet, fit signe à son rival de l'écouter encore :

— J'aimais Perrine plus qu'il n'est possible d'aimer; ce n'était pas de l'amour, c'était de la rage, de la folie. Perrine, oubliant un serment sacré, allait se donner à un autre, je l'ai tuée; mais, console-toi, elle est morte en me maudissant, comme tu me maudis; elle t'aimait, et comme son cœur t'appartenait, j'ai arraché ce cœur et je te l'ai rendu.

— Tiens, regarde!

Bastien, entr'ouvrant la vaste blessure de Perrine, montra à Constant épouvanté une cavité profonde et vide.

Le pauvre villageois, anéanti, regardait sans voir, écoutait sans entendre; ses yeux étaient hagards, sa bouche béante, il respirait à peine.

— Sois content, mon ami, continua en riant l'assassin, sois

heureux, tu possèdes le plus grand des biens, le plus riche trésor de la terre, le cœur de ta Perrine; il est bien à toi, puisque tu l'as mangé!!!

A cette épouvantable révélation, un cri déchirant s'échappa de la poitrine de Constant, il chancela de nouveau, et se alla rouler auprès du cadavre.

Le dragon, le repoussant du pied, arma son pistolet, s'appuya la bouche sur le front et lâcha la détente...

A ce moment, un éclair sillonna la nue et le tonnerre gronda au loin comme pour annoncer aux enfers et aux hommes le crime et la mort de l'infâme.

Bastien était tombé sur le corps de Perrine; mais Dieu ne permit pas qu'il mourût sans agonie.

Il se débattit longtemps dans d'atroces douleurs, et quand l'infortuné Constant se releva, il put contempler encore son affreux rival se frappant la tête sur le tronc d'un noyer et poussant des hurlements horribles; enfin, il expira embrassant étroitement sa victime.

Dès que le malheureux Constant eut retrouvé ses forces, il s'échappa de ce lugubre théâtre, et, tête nue, les cheveux hérissés, les habits sanglants, il courut porter au village l'épouvantable nouvelle.

En un instant, la justice fut sur pied, et une foule immense l'accompagna jusqu'au ravin des Noyers.

On ouvrit le portefeuille où l'assassin avait écrit son dernier vœu.

Plusieurs autres papiers prouvèrent que depuis longtemps Bastien avait conçu cet épouvantable projet, sitôt et si tragiquement exécuté.

Le vieux curé du village, qui était accouru comme les autres au lieu du crime, repoussa la monstrueuse alliance qu'il

d'un projet de constitution destiné à être soumis à l'Assemblée nationale. Le célèbre publiciste aurait rejeté l'idée de faire reposer le pouvoir exécutif sur une seule tête. Il croit que la France, qui sait par expérience combien est grande l'ambition d'un consul, se défierait d'un président. Il pense aussi que le pouvoir exécutif dans une république ne peut que gagner à s'éclairer par des dissensions intérieures, et que dès-lors ce pouvoir doit résider dans un conseil de plusieurs membres. Par ces motifs, et par d'autres peut-être, tirés du besoin de satisfaire de hautes ambitions qui se contredisent mutuellement, il penche pour la forme directoriale, telle qu'elle avait été instituée par la constitution de l'an III.

Mais cette constitution confiait le pouvoir législatif à deux assemblées. M. de Cormenin n'en propose qu'une seule. Pour ne point paraître un adepte de l'école anglaise, il rejette l'un des éléments essentiels de la constitution des Etats-Unis. Un homme aussi éclairé que lui ne peut se dissimuler qu'une assemblée dont l'omnipotence est sans contrepoids, est trop souvent disposée à se laisser aller à tous les entraînements de la colère et de la passion, et que rien ne peut la prémunir contre le danger des délibérations précipitées. Aux objections puisées dans cet ordre d'idées, et qui lui ont paru capitales, il a répondu, dit-on, que l'esprit public, en France, est prévenu contre tout ce qui, de près ou de loin, semblerait rappeler un conseil des anciens, un sénat, une chambre des pairs. Il revient donc au principe d'unité qui prévalut sous l'assemblée constituante.

Un journal du soir avait annoncé sous une forme dubitative et maintenant il affirme que l'ord Brougham s'est adressé au gouvernement provisoire pour lui demander des lettres de grande naturalisation.

Cette nouvelle peut paraître extraordinaire, d'après le langage tenu par lord Brougham à la chambre des lords, où il a déclaré qu'il n'avait pas confiance dans le gouvernement provisoire. Mais on n'ignore pas que la nationalité anglaise est indélébile, et que lord Brougham, naturalisé français, n'en a pas moins droit comme auparavant à la protection des autorités anglaises, et qu'il ne cesse pas un moment d'être considéré comme un anglais dans son pays. On conçoit, par conséquent, le motif qui a pu engager lord Brougham, propriétaire d'un vaste domaine à Cannes, en Provence, à faire la demande de grande naturalisation. Il acquiert ainsi tous les droits d'un citoyen français sans perdre ceux d'un citoyen anglais.

Listz, le célèbre pianiste, est retourné en Hongrie, sa patrie, où il a été élu membre de l'assemblée législative, et ensuite l'un des vice-présidents.

Lola Montès est de retour à Berne, où le roi de Bavière est attendu sous peu de jours.

Les dames de la congrégation religieuse, qui occupaient depuis trente ans les bâtiments du Temple, sont parties mercredi dernier, et sont allées s'installer dans une maison particulière qu'elles ont louée rue du faubourg Saint-Honoré. On sait que les bâtiments sont destinés à l'installation de l'artillerie de la garde nationale.

## EXTERIEUR.

ANGLETERRE. — Londres, 12 avril. — Les dernières nouvelles de Liverpool, par le télégraphe électrique, annoncent que la ville était tranquille; les affaires reprenaient avec animation. La hausse des fonds donnait de la confiance. Tout était tranquille à Hall. Aucun symptôme de désordre à Leeds. A York, tout était calme. Le comité des arts et métiers à Dublin a annoncé une soirée pour jeudi à la Rotonde, afin de recevoir M. Smith O'Brien, et les autres députés arrivant de France.

Le 2<sup>e</sup> bataillon des grenadiers de la garde et le 2<sup>e</sup> bataillon de Coldstrau, qui étaient venus samedi soir à Londres

Bastien avait rêvé; il fit creuser une seule fosse et y jeta comme un animal immonde, les dépouilles du meurtrier.

Perrine restée pure, fut religieusement portée au village et enterrée le lendemain avec pompe, dans le cimetière de Loué, où l'on voit encore le modeste tombeau élevé à sa mémoire, à côté d'un autre à peu près semblable, sur lequel on lit cette épitaphe:

*Ci-git Constant Bachelet, mort de désespoir huit jours après le crime de la Fosse Horrible. Priez pour lui!*

En effet, Constant était tombé dans un abattement profond et avait refusé de prendre aucune espèce de nourriture depuis qu'il savait avoir mangé le cœur de son amante. Il était mort de désespoir et de faim.

Les parents de Bastien, ne pouvant plus rester dans un village où tout leur rappellerait le crime de leur fils, disparurent du pays et coururent se cacher dans une province éloignée.

Le ravin des Noyers reçut depuis lors le nom de *Fosse Horrible*, et pendant bien longtemps les passants n'osèrent en approcher, tant le souvenir de cette affreuse histoire leur inspirait d'effroi.

Moins peureux aujourd'hui, les amoureux vont s'y asseoir à l'ombre pour causer d'amour; mais nous ne savons pas si l'exemple de Perrine donne plus de valeur à leurs serments. Les serments d'amour sont un peu comme les serments politiques; on adore toujours le dernier astre venu.

ALMIRE GANDONNIÈRE.

pour contribuer au maintien de la tranquillité, sont repartis pour leurs quartiers respectifs de Winchester et de Windsor.

ALLEMAGNE. *Duché de Nassau.* — Les habitants de Wiesbaden viennent de se prononcer formellement contre la République. Une monarchie libérale et populaire leur paraît être, dans les circonstances actuelles, la meilleure forme de gouvernement.

Hambourg, 11 avril. — Affaires de Schleswig-Holstein. — Hier soir, le prince d'Augustembourg est arrivé à Rendsbourg; il était porteur de l'ordre, arrivé de Berlin, pour les troupes prussiennes, d'entrer dans Schleswig. Deux bataillons ont dû se mettre en marche. Toutefois, il est probable qu'il n'y aura de combat qu'après l'arrivée de l'artillerie et de la cavalerie; car les Danois ont la supériorité dans ces deux armes.

Nous apprenons que les Danois sont entrés dans Schleswig au nombre de 2,000 hommes. Le prince de Noher s'est retiré à Natten avec le gros de l'armée de Schleswig-Holstein après la bataille du 9 courant, les troupes de Schleswig-Holstein se sont réunies près d'Idsfeld à un mille et demi de Schleswig.

On écrit de Hambourg, le 11 avril. — Hier soir, les troupes Danoises étaient à un mille en deçà de Schleswig. Cette nuit à 2 heures, elles sont, dit-on, entrées dans cette ville au nombre de 2,000 hommes. Le prince de Noer s'est retiré à Natten, avec le gros de l'armée de Schleswig.

## NOUVELLES LOCALES.

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Citoyens, — accablé de fatigues dans l'accomplissement de la mission qui m'a été confiée par le gouvernement provisoire, j'ai craint de voir mes forces s'épuiser tout-à-fait. Comprenant cette position, le gouvernement provisoire à bien voulu sur ma demande, inviter le citoyen Martin Bernard, commissaire général, à se rendre à Lyon, pour y résider spécialement.

Le citoyen Martin Bernard est arrivé. Unis depuis longtemps de cœur et de principes, nous agissons d'accord et fraternellement pour le service de la République.

Fait à Lyon, le 13 avril 1848.

*Le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône.*

Em. ARAGO.

— Le général Bourjolly passe au commandement de la division militaire dont le quartier-général est à Besançon; il est lui-même remplacé à Lyon, par le général Jamot.

— Nous avons reçu de MM. Périsse frères, une lettre en réponse à celle qui a été insérée dans notre numéro du 13.

L'abondance des matières nous contraint à la renvoyer à demain.

— Nous avons vu le dessin de la branche de chêne que la garde nationale doit offrir au citoyen Laforest. Cette branche est composée de vingt-deux feuilles en or et entrelacées.

— Au moment où nous mettons sous presse, un grand nombre de curieux assiste à un spectacle extraordinaire; la compagnie des *Voraces* escorte la statue du peuple souverain qui doit être érigée sur la place de la Liberté.

Le cortège est parti du cours du Midi, a défilé sur les quais du Rhône et de la Saône et devant l'Hôtel-de-Ville, pour se rendre au lieu de sa destination. Nous devons cette belle statue au talent du citoyen Lepin.

### Ephémérides de la Révolution Française.

16 avril 1788. — Mort de Buffon (Georges-Louis-Leclerc), naturaliste, à l'âge de quatre-vingt un an. Il était né à Montbart (Côte-d'Or), le 7 septembre 1707.

16 avril 1790. — Décret: Les dettes du clergé sont déclarées dettes nationales.

16 avril 1793. — On célèbre aux Etats-Unis les succès des armées françaises.

16 avril 1794. — Décret portant que tous ceux qui vivent dans la République, sans rien faire et qui seront convaincus de s'être plaints de la Révolution, seront déportés à la Guyanne.

16 avril 1795. — Traité de paix et d'alliance entre la France et les Provinces unies (Pays-Bas).

16 avril 1796. — Décret portant peine de mort contre les provocateurs à l'anarchie.

16 avril 1797. — Couronnement de Paul I<sup>er</sup> à Moscou.

16 avril 1799. — Bataille du mont Thabor (Egypte), gagnée par le général Bonaparte.

## DEPARTEMENTS.

On écrit de Toulouse que Léotade, l'assassin de la jeune Cécile Combettes, s'est pourvu en cassation contre l'arrêt qui le condamne aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition publique. Léotade est fort abattu dans sa prison. La communauté des Frères est consternée. On regarde comme probable la condamnation de l'établissement aux 50,000 f. de dommages-intérêts réclamés par la partie civile. Le frère Philippe doit se rendre de Paris à Toulouse pour cette affaire. Il veut lutter contre la solidarité demandée à son égard.

— On lit dans l'*Industriel de la Champagne*:

M. David, commissaire spécial du gouvernement pour l'arrondissement de Rheims, arrive ce matin de Paris. Il était allé chercher et il rapporte l'ordre de faire commencer immédiatement les travaux de l'embranchement du chemin de

fer. Le ministre s'y refusait formellement, son parti était arrêté; il a fallu toute l'énergie de notre compatriote, appuyée du tableau réel des difficultés de notre situation, pour faire revenir sur sa détermination le ministre, qui a consenti avec regret, et en rejetant sur le citoyen David la responsabilité de cette décision, responsabilité que le commissaire spécial a déclaré accepter et tenir à honneur d'avoir encourue.

Le citoyen David se propose de réunir ce soir, au Palais-de-Justice, à huit heures, une grande partie de la population ouvrière, et de lui rendre compte de sa mission.

— On lit dans l'*Indépendant*, de Montpellier:

L'affaire de Béziers est en voie d'arrangement complet. Ainsi que nous l'avions espéré, les habitants de cette patriotique cité n'ont pas tardé à revenir de leur entraînement et à ouvrir les yeux sur la folle démonstration à laquelle ils ont été entraînés par les conseils perfides des ennemis de la République. Une députation de Bisterois est arrivée samedi à Montpellier, et s'est rendue auprès des commissaires pour leur témoigner les regrets de la ville entière, à l'occasion des scènes anarchiques qui ont eu lieu, et pour déclarer que la ville de Béziers était prête à recevoir le citoyen B. Bertrand, en qualité de sous-commissaire et à l'installer solennellement à l'hôtel de la sous-préfecture.

Les délégués de Béziers ont protesté des sentiments républicains qui animent leurs compatriotes, et ont repoussé avec force toute portée de fédéralisme; leur dévouement à l'unité républicaine, gage de puissance et de grandeur pour la patrie, ne peut être mis en doute.

— On a reçu du Caire la nouvelle d'un événement tragique qui a plongé tout un quartier de la capitale dans le deuil et la consternation, et qui rappelle, par le grand nombre de victimes qui ont succombé, le souvenir des catastrophes dont les chemins de fer d'Europe sont de temps en temps le théâtre.

Deux barils de poudre déposés dans une maison au quartier dit Uargouche ont pris feu, on ne sait comment, et ont renversé de fond en comble, par leur explosion un groupe de cinq maisons sous les ruines desquelles presque tous leurs habitants ont été ensevelis.

L'autorité s'est immédiatement transportée sur les lieux et a fait déblayer les décombres. Une cinquantaine de cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants ont été retrouvés dans une horrible mutilation. On a commencé une instruction à l'effet de remonter à la cause de ce sinistre.

## Variétés.

### FACULTÉ DES LETTRES DE LYON.

#### COURS DE M. FRANÇOIS.

Dans l'impossibilité de reproduire la leçon du 2 avril interrompue par la manifestation populaire qui a amené l'encombrement de la place des Terreaux, nous nous bornerons à la suivante, la plus complète, selon nous, la plus vraie et la plus heureusement inspirée:

Je vais traiter aujourd'hui de la question extérieure et des rapports de la révolution avec l'Europe.

Telle qu'elle est en ce moment, l'Europe se trouve dans un état contre nature: son ordonnance conçue et imposée par les frayeurs et les rancunes de la réaction, est un blasphème contre son ordonnance naturelle. Je l'ai dit cent fois dans cette enceinte: l'homme fait l'histoire, c'est Dieu qui a fait la géographie; et sa géographie demeure le cadre et aussi la limite de l'action humaine. Or, si le système actuel porte à faux, s'il est mal assis, soyez-en sûrs, c'est que la géographie fabriquée par la main des hommes est contraire à la géographie sortie de la main de Dieu, et j'affirme qu'un des premiers et des plus inévitables résultats de la révolution de 1848, ce sera l'ajustement de l'Europe selon le système naturel des nationalités, selon le plan de sa constitution providentielle.

Ça été la honte du gouvernement déchu de tenir pour sacrées les conventions de 1815, si évidemment faites contre nous, contre la sécurité et l'honneur de la France. En 1830, la nation s'était levée, et elle protestait; ils l'ont baillonnée, puis ils l'ont forcée de se rasseoir dans la boue. Pourtant la Révolution de 1830 était elle-même une infraction éclatante de ces traités maudits; mais la dynastie des barricades, en promettant que cette infraction serait la dernière, en s'engageant à arrêter la l'effervescence nationale, en évitant de prononcer le mot de *réparation*, avait espéré trouver grâce et se faire accepter par les souverains. Eux ne se gênaient pas tant. Nicolas coupait et taillait la Pologne à son gré; Metternich violait Cracovie; il envoyait ses Hulus à Ferrare et à Parme. Et nous, incapables de troubler les violations monarchiques, nous, les valets de la Sainte-Alliance, on voulait bien nous permettre, pour utiliser notre zèle révolutionnaire, d'envoyer des fusils aux défenseurs du Sonderbund. (Applaudissements.) ... Et d'aller sur le Tage porter le secours de notre pavillon à une reine parjure, dont le détronement eût peut-être fait chômeur pendant quelque temps les fabriques de l'Angleterre. (Hilarité.)

Le respect des traités de 1815, devenu la base de la politique française après la réhabilitation de 1830, c'était à la fois une lâcheté et une trahison. Respecter des traités qui nous déshonoraient! Dans quel Evangile avaient-ils donc trouvé ce dogme de l'avisillement et de la prostration? Un homme d'Etat plus hardi disait, il y a à peine trois mois: « Il faut respecter les traités de 1815 en les détestant. » Respecter ce qu'on déteste! Qu'est-ce à dire? Mais c'est toujours la même théorie, sous une autre formule, la théorie de la peur; Monsieur, lorsqu'un homme offensé au cœur, il prend Dieu à témoin et il tue ou se fait tuer. Lorsqu'un grand peuple déteste des traités qui l'humilient, ces traités n'existent plus. Le grand poète qui nous sert d'organe l'a dit naguère au nom de notre jeune République, et, je vous le demande, qui a peur aujourd'hui de nous ou des rois de la Sainte-Alliance? (Bravos!)

Non, les traités de 1815 n'existent plus, et dès aujourd'hui attendez-vous à voir se défaire, se désagréger de lui-même cet ordre factice dont la France était la victime, dont l'Allemagne

était la dupe et dont la Russie et l'Angleterre s'étaient réservée tous les profits, la Russie, en se donnant libre carrière sur toutes les contrées slaves dont elle a toujours rêvé l'empire, l'Angleterre en livrant le Continent à toutes les discordes, à tous les maientendus d'un état violent et forcé. Pour accaparer le monopole commercial de l'univers. Ce que les hommes appellent désordre, c'est quelquefois un retour à l'ordre; ce qu'ils appellent chaos, n'est quelquefois qu'une transition douloureuse pour revenir à un état normal. « Les nations, dit Herder, sont admirablement séparées par des montagnes, par des déserts, par le génie, afin que l'œuvre de la violence ne dure pas. »

Je laisse de côté les pays qui n'ont pas été affectés par les traités de 1815, les états scandinaves appelés à une fédération prochaine et durable, la Grande-Bretagne que menacent tant de vengances i-tériures et la sainte colère de l'Irlande; l'Espagne qui ne sera complète qu'après avoir fait disparaître cette fausse coupure du Portugal, et j'arrive à l'Italie. Il m'en coûte de détruire le rêve si séduisant, si aimé de l'unité italienne, d'une seule patrie italienne; mais son plan géographique est si bien déterminé par la vallée du Pô, par les deux vallées secondaires de l'Arno et du Tibre, et par la partie méridionale, qu'elle doit aboutir nécessairement, c'est Napoléon qui l'a dit, à une unité triple, à une association de trois états indépendants. J'insiste sur l'autorité de Napoléon, parce que nul n'a mieux jugé l'Italie que son vainqueur.

« L'Italie, dit-il, isolée dans ses limites naturelles, séparée du reste de l'Europe par la mer et de très hautes montagnes, semble être appelée à former une puissante nation; mais elle a dans sa configuration un vice capital que l'on peut considérer comme les causes des maux qu'elle a essuyés, et du morcellement de ce beau pays en plusieurs parties indépendantes. Sa longueur est sans proportion avec sa largeur. De là une différence profonde de climat, de besoin et d'intérêts locaux. »

« En effet, qu'y a-t-il de commun entre Naples et la vallée du Pô? Puis où serait le centre? Milan. Oui, si l'Italie finissait à Parme. Florence ou Rome? oui, si l'Italie commençait à Plaisance et finissait au royaume de Naples. » Que l'Italie accepte cette nécessité de son histoire et de sa géographie. Et qu'importe pourvu qu'elle s'appartienne à elle-même, pourvu qu'elle soit délivrée de ses maîtres étrangers, pourvu qu'elle corrige contre-sens qu'elle fait à l'Allemagne et deshonore la terre qui a produit tant de héros, pourvu qu'elle soit libre et indépendante! indépendante! elle l'est. A l'heure où je parle, la besogne est faite, et il me semble voir d'ici les derniers factionnaires de l'Autriche quicourent à travers les Alpes annoncer à Buc-Kral qu'il *valore antico negl' Italiani non e ancora morto*. (Bravos).

Reste à savoir ce que vont devenir tous ces petits ducs qui trônaient ça et là sur des bourgades, à Modène, à Parme, à Monaco. Je vous avouerai que, sans leur vouloir le moindre mal, je m'inquiète peu de ces altesses déchues et de tout ce fantastique Olympe qui se dépeuple chaque jour de ses dieux et de ses demi-dieux. (Rires).

La France a été plus maltraitée encore que l'Italie. La France n'était-elle pas la grande coupable? Les traités de 1815 lui ont enlevé des populations qui lui appartiennent par la similitude des mœurs, du langage et des lois: environ sept millions d'âmes sur la rive gauche du Rhin. Laissez faire; ils nous reviendront ces frères que les rois nous avaient volés, qu'ils avaient deshonorisés du nom de Bavares ou de Prussiens, et sans provocation, sans guerre, le Rhin sera dans tout son parcours le fleuve de la République française (Bravos). Ils nous redonnent notre Rhin et nos Alpes. Lessez-les revenir à nous ces braves montagnards dont les pères étaient français, et dans quelques jours, obéissant aux lois du territoire et de la parenté, la Savoie arborera dans ses vallées, sur ses montagnes, le drapeau qu'elle connaît, qu'elle a servi, le drapeau de la France.

Ainsi rentrée en possession de ses limites, rassise sur ses véritables supports, et cela sa violence, par la libre volonté des peuples, la France devient l'éternelle alliée de l'Allemagne qu'on avait constituée contre nous, et aussi contre elle-même. C'est l'intérêt de la France de sentir au nord et au midi de l'Allemagne deux nationalités fermes et florissantes; c'est l'intérêt de l'Allemagne de se porter et de se raidir vers son extrémité orientale. Et d'abord que toutes les principautés féodales de la confédération, que toutes les minimes seigneuries du moyen-âge disparaissent! cela tronçonne mal à-propos et défigure le sol germanique; puis cela n'a par de raison d'être. La Bavière, centre naturel de l'Allemagne du midi, groupe autour d'elle le Tyrol, la Souabe, le Palatinat, la Hesse, et fait de ces pays divers qui ont la même origine, et qui parlent la même langue, une nationalité compacte. L'Autriche, descendue sur le Danube et du côté de la mer Noire, relève et ramasse les Slaves, pendant que la Prusse reçoit, en échange des rivières de France où elle est mal à l'aise, le Hanovre et la Saxe à qui elle tient par des affinités naturelles: après quoi elle lâche le duché de Posen, elle aide la résurrection de la Pologne, et appuyée d'une part sur la France, d'autre part sur la Pologne, elle donne à l'Allemagne du Nord la solidité nécessaire au parfait équilibre de l'Europe.

Je viens de prononcer le nom de la Pologne, ce n'est pas la première fois depuis dix ans que j'ai l'honneur d'en parler devant vous. Il y a quatre ou cinq ans, espérant contre toute espérance, je disais: elle sommeille dans un douloureux évanouissement, l'héroïque nation, mais c'est pour se réveiller un jour. Et faisant allusion à certain paragraphe stéréotypé dans les adresses parlementaires, j'ajoutais: Allez! la nationalité polonaise est garantie par quelque chose de plus fort que vos traités inexécutés, que vos vœux stériles, que votre sympathie annuelle; elle est garantie par la loi de l'histoire; elle est garantie par la loi de Dieu, et les enfants des proscrits ne mangeront pas leur pain sur la terre étrangère. L'heure est venue, et j'ai vu hier cette noble phalange d'exilés partir, partir pour la Pologne, et moi, qui, tout ému, les regardais passer, je leur disais: Frères, vous avez vécu avec nous; n'oubliez pas que la liberté cesse d'être un bienfait dès qu'elle est un privilège, et qu'elle n'appartient pas à tous. Plus de castes, plus de servage! que la Pologne proclame au nom de tous ses enfants le droit d'indépendance et de dignité. Et ne craignez rien, Dieu ne sera plus trop haut, ni la France trop loin! (Bravos prolongés.)

Je ne prévois pour notre révolution que ce *Casus belli*; mais nous y sommes engagés sur l'honneur, n'est-ce pas? N'est-ce pas que la Pologne n'implorerait pas en vain le secours de la République? N'est-ce pas que nous sommes prêts à rendre à la Pologne le sang qu'elle a versé pour nous? (Oui! oui!) Nous,

redresseurs des torts, les missionnaires du droit, nous hésitons à punir les iniquités des rois et des aristocraties! non, l'histoire ne datera pas l'assassinat de la Pologne de l'avènement de la République française. Les rois ne manquent pas de venir en aide aux oppresseurs qu'on punit. Les peuples sont solidaires aussi, et ils doivent se croiser pour les opprimés qui se vengent. Dieu le veut! (Applaudissements prolongés. — Bruyantes acclamations.)

La Pologne relevée et reconstituée de l'Oder au Boug, la Russie demeure un des éléments essentiels de la République européenne, et sa grandeur même contribue à la régularité de de l'ensemble. Voilà ce que nous appelons la géographie du droit, la géographie de Dieu; voilà le but vers lequel tendent les nations compromises dans une situation intolérable. Ainsi se fondera le règne des nationalités qui, concentrées et fortifiées sur leur domaine propre, n'ayant plus rien à faire chez les autres, ne chercheront désormais leur gloire que dans la réciprocité des services rendus. Avec l'ordre ancien, la paix n'était qu'une préparation à la guerre; dans leurs jours les plus pacifiques, les peuples étaient calmes comme des canons chargés (applaudissements): l'ordre nouveau préparera la fusion des vieilles individualités, en un ciment commun qui sera le règne de la fraternité des hommes et des peuples.

Jamais plus belle et plus glorieuse initiative n'a été donnée à la France; jamais elle n'a été appelée à influencer d'une manière plus pacifique et plus décisive sur les destinées de l'Europe et du monde. Mais que nous servirait-il d'avoir vaincu si nous ne savions pas profiter de la victoire? La République est sans doute la forme de gouvernement la plus pure et la plus rationnelle; mais comme toutes les formes politiques, la République elle-même ne vaut que par les hommes. Chaque forme de gouvernement, a dit J.-J. Rousseau, est la meilleure en certains cas, est la pire en d'autres. J'ajoute qu'il n'y en a point qui soit exposée à plus de dangers que la forme républicaine, et partant qui exige plus de vigilance et de courage, et qui impose plus de devoirs et de vertu. Hélas! le devoir et la vertu ne se décrètent pas; les plus belles lois n'y peuvent rien. Tant que la loi ne règne pas dans les cœurs et dans les mœurs, elle n'est qu'un chiffon de papier maculé de taches d'encre. Vous aurez eu beau proclamer la République, vous aurez le nom, vous n'aurez pas la chose. Vous aurez toujours, sous une autre formule, le règne des hommes et de leurs passions; vous n'aurez pas le règne de la justice et de la raison.

Prenons-y garde! et d'abord, attachons-nous à comprendre le sens de ce beau mot *Liberté*. Si la liberté n'est pas ce régime qui défend et protège de toute la force commune la vie, la fortune de chaque citoyen, si la liberté n'est pas ce régime par lequel chacun s'unissant à tous n'obéisse qu'à lui-même, qui voudrait de la liberté? Obéir à la loi que soi-même on a prescrite, obéir à l'autorité que soi-même on a choisie, voilà la liberté. La liberté naturelle ne connaît pas d'autres limites que les forces musculaires de l'individu: c'est la liberté sauvage. Dans une société la liberté individuelle est limitée par la liberté générale, et je défie qu'on résolve autrement le difficile problème de l'ordre dans la liberté. Je ne me lasse pas de citer Rousseau: « A Gènes, dit-il, on lit au-devant des prisons et sur les fers des galériens *Libertés*. » En effet, les malfaiteurs sont un obstacle à la liberté. Et Rousseau ajoute que « dans une République où tous les méchants seraient aux galères on jouirait de la plus entière liberté. » (Rires bruyants et approbateurs).

Entendue et comprise de cette manière, la liberté devient la protectrice de l'égalité. Tous à chacun, chacun à tous, Dieu seul au-dessus de tous! point de privilèges, point de classes! égalité complète, absolue! égalité de droits, égalité de devoirs! Que tous prescrivent ce que tous doivent faire! et que nul ne puisse exiger qu'un autre fasse ce que lui-même il ne fait pas (bravos). Egalité dans l'éducation, égalité dans la loi, égalité morale, spirituelle; et non pas cette égalité chimérique, cette égalité matérielle de fortune et de jouissances rêvée par des hommes dont je respecte les intentions. Je suis de ceux qui croient fermement qu'il y aura longtemps encore des riches et des pauvres, des capitalistes et des travailleurs. Seulement il faut que les pauvres soient moins pauvres, que la propriété soit accessible à tous, que le travail puisse conduire au capital; la République le veut; elle le doit, elle le fera (Applaudissements). Mais, au nom de Dieu, pas d'impatience! Et, en attendant, que les travailleurs travaillent donc! Eux si patriotes dans le cœur! Est-ce qu'on ne leur dit pas que c'est l'Angleterre qui profite de nos grèves et de nos discordes; que l'Angleterre encouragerait, qu'elle solderait au besoin ces luites intérieures qui font si bien ses affaires. Il serait triste de nous battre à mort pour un morceau de terre quand la terre est si grande, et si mal peuplée, et si mal cultivée. Et puis, ne serait-ce pas trahir la République et la France que de montrer ses enfants divisés, à l'ennemi qui depuis six semaines nous regarde en tremblant. (Bravos).

Donc, union et fraternité! laissons quelques oisifs s'amuser à établir des classifications, des catégories, des dates dans le patriotisme, Girondins, Montagnards, Modérés, Violents. La modération, c'est la force; la violence, ce serait la colère. Il y a eu de grandes et de légitimes colères. Mais aujourd'hui pour quoi? et contre qui? Avez-vous encore un trône scélérat à renverser? Mais, l'autre jour, un gamin de Paris a brûlé ce meuble sur la place de la Bastille. (Rires bruyants). Avez-vous à démolir une aristocratie puissante et privilégiée? Mais cela est fait depuis soixante ans; et il a suffi d'une ligne insérée dans le journal du mois dernier pour réduire à néant, c'est-à-dire, à leur juste valeur les quelques titres surannés qui restaient. Avez-vous encore un clergé grand propriétaire? mais nos curés et nos pasteurs reçoivent tout juste de quoi manger du pain... Vous voyez bien que la colère serait un non sens. Union et fraternité! Avant de nous mettre à l'œuvre et au moment d'édifier la cité de l'avenir, donnons nous tous la main, et allons abjurer sur l'autel de la patrie nos petites divisions d'hier, nos rancunes mesquines, nos dénominations frivoles, nos inimitiés d'autrefois. Est-ce que vous ne vous apercevez pas que le soleil se lève chaque matin sur nos têtes plus vieux d'un siècle que la veille? (Tonnerre d'applaudissements).

Le directeur de l'Administration des *Facteurs lyonnais* prévient MM. les Officiers de la Garde nationale qu'il se met à leur disposition pour le transport des lettres de convocation, billets de garde, affiches, etc., et pour ce service, qui est d'un intérêt public, il a réduit de 40 pour cent le tarif de ses transports. Bureau à l'entresol, rue d'Alger, 2.

## Bourse de Paris du 14 avril 1848.

Cinq pour cent, 37 — Dito fin courant, 37 — Trois pour cent, 38 — Dito fin courant, 38 — Quatre pour cent, » » Actions de la banque, 1110

Quatre canaux, 653 Rentes de Naples, » » Dette active d'Espagne, » » Emprunt romain, 48 » » Oblig. piémontaise, » »

## CHEMINS DE FER.

|                               |        |                          |        |
|-------------------------------|--------|--------------------------|--------|
| Paris à Orléans . . .         | 453    | Orléans-Vierzon . . .    | 225    |
| Paris à Rouen . . .           | 320    | Montereau à Troyes . . . | » »    |
| Rouen au Havre . . .          | 175    | Nord . . .               | 336 25 |
| Paris à Strasbourg . . .      | 342 50 | Amiens-Boulogne . . .    | » »    |
| Paris à Lyon . . .            | 308 75 | Tours à Nantes . . .     | 332 50 |
| Avignon à Marseille . . .     | 193    | Dieppe . . .             | 150    |
| Versailles, rive droite . . . | 110    | Bordeaux à Cette . . .   | » »    |
| Id. rive gauche . . .         | 105    | Lyon à Avignon . . .     | » »    |
| Bâle à Strasbourg . . .       | 77 50  | Centre . . .             | » »    |
| Saint-Germain . . .           | » »    | Paris à Sceaux . . .     | » »    |
| Orléans-Bordeaux . . .        | 390    | Sceaux . . .             | » »    |

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.

## Annonces diverses.

### SIROP ANTI-CATHARRAL.

De tous les médicaments composés, les plus précieux sont dirigés contre les Affections de Poitrine, si fréquentes, si variées et toujours graves, pour peu qu'elles se prolongent. Parmi eux, le *Sirop anti-Catarrhal*, préparé par M. MARCHET, pharmacien, Grande-Rue, 93, à la Guillotière, tient le premier rang, et joint à une saveur qui n'est pas désagréable la plus grande efficacité. Son succès est certain dans les différents cas de Rhumes, de Coqueluches, de Catarrhes, d'Enrouement, d'Extinction de voix, d'Irritation du larynx, avec complication de boutons et d'aphtes dans la bouche et l'arrière-gorge; il calme la toux, dissipe les ardeurs de poitrine, ramène le sommeil et provoque la transpiration en détournant à la peau l'irritabilité morbide du poumon. Il convient également dans le Crachement de sang, l'expectoration abondante avec tendance évidente à la Pulmonie, et que celle-ci est arrivée à sa dernière période, c'est encore un des meilleurs moyens à lui opposer. C'est ici le cas de dire que les trois quarts des Phthisies proviennent de rhumes négligés, et dans le principe le Sirop anti-Catarrhal suffit à la guérison.

Le SIROP anti-Catarrhal se vend par doubles fioles de 2 fr. 50 cent., à la Pharmacie de MARCHET, seul dé-

## GUÉRISON

DES

## MALADIES SECRÈTES

### NOUVELLES OU ANCIENNES,

*Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles et de toute déréte ou vice du sang et des humeurs*

### PAR LE SIROP DÉPURATIF VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÈNE,

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

**Prix : 5 fr. le flacon.**

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE RUE PALAIS-GRILLET, N. 25.

A LA VILLETTE,

### APPARTEMENT BOURGEOIS EN LOCATION,

A la Guillotière, place de la Villette, maison Mercier, entre le cours Lafayette et le chemin du Sacré-Cœur, près du chemin de la Corne-de-Cerf, à vingt minutes des ponts Lafayette, de l'Hôtel-Dieu et de la Guillotière, il y a en location, à prix modérés, plusieurs jolis Appartements bourgeois avec ou sans jardin.

Cette Maison superbement bâtie, et qui contient bon nombre d'habitations toutes indépendantes; attenante à un beau jardin, réunit toutes les aisances désirables: Bains, Lavoir, Buanderie, Salle de billard, Jeu de boules, Gymnase, etc. etc.

Outre la facilité que donne la proximité pour tout approvisionnement, les locataires peuvent, à peu de frais, faire faire leur commissions par le concierge de la maison, qui va à Lyon tous les jours.

On louerait, au besoin, écurie, fenil, remise et prairies environnantes.

S'adresser à Lyon chez M. MERCIER fils, marchand-cordonnier, rue de la Grenette, angle de la rue de l'Aumône, ou sur les lieux au concierge de la maison.

## CHANGEMENT DE DOMICILE

### DE M. CHALON,

### PLATRIER ET PEINTRE,

Actuellement quai du Bon-Rencontre, n° 65, LYON.

S'adresser au Concierge.

La Guillotière, imprimerie de J.-M. BAJAT, cours de Brosses,